

Faculté de droit

Université 
de Montréal et du monde.

Cours Optionnels

Baccalauréat

2022 – 2023

Mai 2022

Table des matières

DRT3001 – Introduction au droit comparé.....	4
DRT3003 – Éléments de common law	4
DRT3005 – Sociologie du droit.....	4
DRT3008 – Théorie économique du droit.....	5
DRT3013 – Droit de l'Union européenne.....	5
DRT3015 – Traditions juridiques autochtones.....	5
DRT3016 – Éthique et droit de l'animal.....	6
DRT3103 – Droit international des droits de la personne	6
DRT3104 – Droit international privé.....	6
DRT3105 – Droit des relations économiques	7
DRT3107 – Droit de la mer.....	7
DRT3108 – Droit international de l'environnement.....	8
DRT3109 – Droit international des conflits.....	8
DRT3150 – Droit et gouvernance.....	8
DRT3201 – Assurances.....	9
DRT3202 – Vente, louage et mandat.....	9
DRT3203 – Régimes matrimoniaux.....	9
DRT3204 – Successions.....	9
DRT3205 – Sûretés.....	10
DRT3206 – Modes alternatifs de règlement des conflits.....	10
DRT3209 – Droit des personnes physiques	10
DRT3210– Responsabilité civile des professionnels	11
DRT3401 – Faillite et insolvabilité.....	11
DRT3402 – Contrats et usages commerciaux	12
DRT3404 – Droit bancaire.....	12
DRT3406 – Propriété intellectuelle.....	12
DRT3407 – Droit des valeurs mobilières.....	12
DRT3408 – Droit des brevets et des marques - Propriété intellectuelle : brevets et marques.....	13
DRT3501 – Droit municipal	13

DRT3502 – Partage des compétences législatives.....	13
DRT3503 – Libertés publiques	14
DRT3505 – Preuve et procédure pénales	14
DRT3506 – Pénologie.....	14
DRT3509 – Droit des victimes d’actes criminels.....	14
DRT3600 – Introduction au droit du travail.....	15
DRT3603 – Rapports collectifs de travail	15
DRT3606 – Droit fondamentaux et protection des travailleurs	16
DRT3701 – Fondements du régime fiscal	16
DRT3702 – Régime fiscal de l’entreprise	16
DRT3703 – Planification fiscale.....	17
DRT3803 – Droit de l’enfant	18
DRT3806 – Droit des professionnels.....	18
DRT3807 – Droit de la consommation.....	19
DRT3808 – Droit du cyberespace.....	19
DRT3810 – Droit de la santé	19
DRT3814 – Propriété et société	19
DRT3910 – Séminaire de recherche et rédaction.....	20
DRT3911 – Séminaire gestion de cas pratiques.....	20
DRT3912 – Séminaires modes alternatifs de solution des conflits.....	20
DRT3913 – Tribunal-école.....	22
DRT3914 – Clinique juridique	22
DRT3915 – Plaidoirie : concours interne.....	22
DRT3916 – Stage de recherche 1.....	22
DRT3918 – Techniques de procès en droit civil	22
DRT3940 – Concours interne techniques de plaidoirie	23
DRT3941 – Stage 1 : milieu communautaire.....	23
DRT3965 – Concours externe de plaidoiries.....	24
DRT3990 – Concours externe techniques de plaidoirie.....	24
DRT3991 – Stage 2 en milieu communautaire	24

DRT3001 – Introduction au droit comparé

Ce cours introductif a pour ambition d’initier les étudiant(e)s aux grandes traditions juridiques dans le monde contemporain. Son contenu couvre essentiellement deux dimensions : la macro-comparaison et la micro-comparaison. Après une introduction portant sur la théorie et les fondements du droit comparé, l’examen mettra en exergue, plus particulièrement, les principes et concepts de base des droits français, anglais, américain et islamique. Il s’agira de porter un éclairage sur la structure de chacun et leurs institutions les plus emblématiques. En ce qui a trait à la micro-comparaison, le cours proposera quelques exercices comparatifs dans lesquels les étudiant(e)s se pencheront sur une problématique particulière qui se pose dans différents pays pour connaître, comprendre et comparer les solutions apportées et les replacer dans leur contexte. Ce genre de « tourisme juridique » a, en effet, pour objectif principal d’attiser la curiosité intellectuelle des étudiant(e)s, les inciter à développer un réflexe comparatif et une connaissance globale du phénomène juridique

DRT3003 – Éléments de common law

Ce cours se veut une formation de base en common law axée sur les différents domaines du droit privé canadien. L’historique, les sources et les méthodes propres au système de common law anglo-saxon seront étudiés, afin que l’étudiant(e) sache se situer à l’intérieur de ce système lorsqu’il sera confronté à des questions plus complexes. À cette fin, le cours fera un survol du droit des contrats, des délits, des biens et de la fiducie. L’étude de ces sujets se fera dans une perspective de droit comparé, et l’étudiant(e) sera amené(e) à évaluer les divergences et les convergences qui existent avec le droit civil québécois. Au final, le juriste de formation civiliste aura une meilleure compréhension de la dualité juridique qui caractérise le droit privé canadien et sera amené à faire des comparaisons transsystémiques.

DRT3005 – Sociologie du droit

Dans l’esprit du juriste, le droit est défini comme un ensemble de normes placées en ordre hiérarchique les unes par rapport aux autres. Le droit trouve sa légitimité dans l’œuvre du législateur et sa concrétisation dans les décisions des tribunaux. Il est la condition d’un ordre social fondé sur l’État de droit. Sa fonction est d’encadrer les rapports entre les sujets de droit sur un territoire donné.

Le droit remplit pourtant d’autres fonctions, parfois instrumentales, parfois symboliques. Sur le plan sociologique, la normativité juridique doit souvent s’ajuster à l’action d’autres ordres normatifs. Et contrairement à ce que laisse entendre la théorie « normativiste » du droit, l’efficacité de la norme juridique repose moins sur la contrainte que sur l’adhésion des citoyens à la norme ou sur l’ajustement continu de leurs comportements. Aussi la réalité du droit suppose-t-elle souvent qu’on s’arrête au jeu des acteurs qui en sont à la fois la source et l’objet: citoyens, praticiens, législateur et juges.

C’est cette conception de la réalité juridique que propose la sociologie du droit. On y aborde le droit comme un produit de l’activité sociale et comme une condition de la régulation sociale.

DRT3008 – Théorie économique du droit

L'analyse économique du droit (AED) est un mouvement interdisciplinaire qui aborde le droit à partir de la méthode et des concepts de la science économique. L'AED s'attache à une vision dynamique du droit dans lequel la sphère juridique est mise en relation avec la sphère sociale. La présupposition à la base de l'AED est que le droit influence les comportements humains, mais aussi que les comportements humains influencent le droit. L'AED offre une théorie comportementale, soit le modèle du choix rationnel, pour comprendre comment les individus réagissent face à une règle de droit ou à l'occasion d'un changement législatif. Dans la conception économique, la sanction juridique est considérée comme un prix implicite qui incite les individus à se comporter d'une certaine manière plutôt qu'une autre (à faire des substitutions). L'AED peut aider le juriste à accomplir cinq tâches : identifier les risques de dérapage dans les interactions; mettre au jour la raison d'être d'une institution juridique; prédire les effets d'une règle de droit ou d'un projet de loi; aider le juriste à choisir l'institution juridique appropriée pour combler les besoins de ses clients; aider les décideurs, à partir de la norme d'efficacité, à poser des jugements normatifs éclairés.

DRT3013 – Droit de l'Union européenne

Histoire et évolution de l'intégration européenne; objectifs, institutions et processus décisionnels de l'UE; spécificité du droit communautaire; droit de l'intégration économique; mécanismes de solution des conflits; le Traité d'Amsterdam.

Les objectifs généraux visés sont la maîtrise des principaux outils de compréhension, d'analyse et de synthèse du droit de l'Union, distingué du droit européen (Conseil). Ainsi, plus particulièrement, le cours vise à : se familiariser avec l'appareillage institutionnel de l'Union européenne et de ses particularités, notamment le Parlement européen en tant qu'institution législative supranationale; développer une réflexion nuancée sur la particularité des enjeux politiques et juridiques propres à l'Union européenne, et sur la place qu'elle occupe dans le monde, notamment dans les relations internationales du Québec et du Canada; prendre du recul sur les grands enjeux régionaux de la zone européenne (Brexit, pêches, droit d'auteur, électronique, migrations, etc.); développer des habiletés pratiques d'application du droit de l'Union européenne.

DRT3015 – Traditions juridiques autochtones

Études de diverses problématiques concernant la nature, la continuation, le renouvellement et la reconnaissance par les autorités étatiques des traditions juridiques autochtones. Ce cours vise à faire comprendre certains aspects des systèmes juridiques autochtones, qu'il s'agisse des relations que les Autochtones entretiennent avec leur environnement, des modes de règlement des conflits ou de leurs systèmes de gouvernance et de régulation sociale. À cette fin, il faudra examiner les valeurs, les principes et les règles pertinentes, mais aussi les acteurs et les processus juridiques. Les défis que représente la revitalisation de ces systèmes juridiques, aussi bien pour les Autochtones que pour les gouvernements et les juges, seront également discutés. Une analyse nuancée de la dimension historique, anthropologique, criminologique, juridique (et autres) de ces systèmes sera privilégiée.

DRT3016 – Éthique et droit de l'animal

Adopté en 2015 aux termes de la Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal, le nouvel article 898.1 C.c.Q. pose un principe en apparence novateur : « [l]es animaux ne sont pas des biens. Ils sont des êtres doués de sensibilité et ils ont des impératifs biologiques [...] ». Parallèlement à cette disposition, le législateur a également adopté de nouvelles normes statutaires dont l'objectif est d'améliorer la situation juridique de l'animal. Aux yeux du ministre Pierre Paradis qui l'a parrainée, cette loi a fait « [...] passer le Québec de l'une des juridictions les plus laxistes en Amérique du Nord en matière de règles sur le bien-être animal à l'une des plus strictes ». Qu'en est-il exactement ? Le cours « Éthique et droit de l'animal » devrait non seulement permettre de répondre à cette interrogation, mais d'évaluer le chemin qui reste à parcourir. Pour l'essentiel, le cours vise à permettre aux étudiant(e)s de : connaître et comprendre les règles de droit – québécoises et canadiennes plus particulièrement – qui, de manière directe ou indirecte, assurent la protection et le bien-être des êtres animaux; Découvrir la réalité animale à partir de différentes perspectives disciplinaires; Évaluer la suffisance du cadre juridique applicable aux êtres animaux, eu égard aux différentes dimensions de la réalité l'animale qu'auront permis de mettre au jour différentes perspectives interdisciplinaires.

DRT3103 – Droit international des droits de la personne

Ce cours a pour objectif général d'initier les auditeurs au droit international des droits de la personne. Une connaissance des diverses organisations et mécanismes existant au niveau universel et régional devrait être acquise, de même qu'une connaissance des droits protégés par les instruments internationaux.

Les étudiant(e)s devraient à la fin de ce cours être en mesure de présenter un dossier devant un organe (commission ou tribunal) international. Par ailleurs, outre l'acquisition de connaissances sur les organismes et les modes de protection des droits fondamentaux, ce cours a également pour objectif de permettre l'acquisition de connaissances sur le contenu des droits fondamentaux. Pour ce faire, nous utiliserons plus particulièrement le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les étudiant(e)s connaîtront les mécanismes de protection des droits de la personne intéressant particulièrement le Canada. Ils seront en mesure de produire une requête devant les comités onusiens de protection des droits de la personne puisqu'ils auront vu les documents et auront même les coordonnées des organismes où lesdits documents doivent être produits. Parallèlement, afin d'être en mesure de soutenir leurs prétentions, les étudiant(e)s connaîtront le contenu des droits et la « jurisprudence » du Comité des droits de l'homme l'ayant en partie défini.

DRT3104 – Droit international privé

Ce cours traite de la théorie et de la pratique du droit international privé au Québec : les méthodes de résolution des trois types de problèmes d'ordre privé soulevés par les relations internationales : les conflits de lois, posés aux juges québécois et les questions de procédure internationale : compétence internationale des tribunaux québécois et effet au Québec des décisions étrangères. Application des méthodes de

résolution des conflits aux principales catégories de litiges pratiques : personnes, contrats, responsabilité civile, arbitrage international, régimes matrimoniaux, droit des biens et successions internationales.

Il permet à l'étudiant(e) d'identifier un problème de droit international privé et d'acquérir les connaissances pour le résoudre. Il est une occasion unique de comprendre dans quel ordre analyser plusieurs questions juridiques relatives à une même situation de fait. Du point de vue pratique, ce cours doit permettre en contexte international, de présenter une argumentation alternative ou de rédiger des actes comprenant des clauses de choix de la loi et du tribunal. Il est un atout fondamental et un outil indispensable pour qui se spécialise dans le droit du commerce international et un complément de formation pour tout juriste confronté à la mondialisation.

DRT3105 – Droit des relations économiques

Le droit des relations économiques internationales désigne généralement trois champs d'études : le droit des relations commerciales multilatérales; le droit des relations monétaires et financières internationales et le droit des relations économiques internationales. Dans le contexte nord-américain, on peut y ajouter le droit nord-américain du libre-échange incarné désormais par le nouvel Accord États-Unis Canada Mexique (ACÉUM).

Le présent cours vise à présenter le cadre juridique général de ces différents aspects des relations économiques internationales. En tant que matière de spécialisation du premier cycle d'études juridiques, l'objectif de cet enseignement consistera essentiellement à sensibiliser les étudiant(e)s sur l'existence de ce droit, sur le cadre juridique dans lequel il évolue ainsi que sur les principaux modes de règlement des différends qui permettent de résoudre les contentieux qui résultent de la mise en œuvre de ce droit.

DRT3107 – Droit de la mer

La mer recouvre les trois quarts de la surface de la planète : 362 millions de kilomètres carrés, 71% de la surface de la Terre, 83% de l'hémisphère Sud. Espace géographique, la mer est également un espace économique, surface d'échange parcourue par les navires et volume contenant des ressources. La mer est aussi un espace politique, facteur de richesse et de puissance.

Le cours se veut une introduction aux corps de normes ayant pour fonction « de répartir les espaces, d'en fixer le statut, de canaliser et régir les activités sociales qui s'exercent en milieu marin » (L. Lucchini et M. Voeckel, *Droit de la mer*, tome 1, 1990). Reflet d'un difficile compromis entre nationalisme côtier et internationalisme maritime, entre une mer/ressource et une mer/voie de communication, le droit de la mer est aujourd'hui hautement compartimenté. Le cours sera largement consacré à l'étude des différentes zones maritimes définies par le droit de la mer contemporain : les espaces soumis à la souveraineté de l'état côtier les zones soumises à la compétence fonctionnelle de l'état côtier et les espaces maritimes internationalisés. Les problèmes liés à l'environnement marin, à la recherche scientifique en mer et aux règlements des différends seront également à l'étude.

DRT3108 – Droit international de l’environnement

Le cours de droit international de l'environnement vise à : familiariser les étudiant(e)s avec les concepts et principes de base qui sous-tendent l'action internationale dans le domaine de la protection de l'environnement; présenter les développements qu'a connus le droit international public au cours des quarante dernières années dans ses tentatives de résolution des différents problèmes environnementaux posés d'une part par l'industrialisation massive et l'exploitation des ressources naturelles, d'autre part par l'augmentation de la population mondiale; familiariser les étudiant(e)s avec la composante multidisciplinaire de la problématique environnementale, et leur procurer une compréhension minimale des enjeux politiques, scientifiques et sociaux qui se manifestent nécessairement dans la prise en compte juridique des questions environnementales par le droit international; procurer aux étudiant(e)s un forum permettant une réflexion collective sur les principaux problèmes environnementaux sévissant au niveau mondial et sur les moyens juridiques les mieux adaptés à leur solution; donner aux étudiant(e)s les outils de réflexion et des compétences juridiques minimales pour appréhender de façon efficace les problématiques environnementales auxquelles ils pourront faire face dans leur future vie professionnelle; donner aux étudiant(e)s l'occasion de développer leurs compétences de synthèse et de rédaction par la réalisation d'un travail final faisant appel à ces habiletés.

DRT3109 – Droit international des conflits

Ce cours s'inscrit dans le cadre des activités de droit international. L'objectif général du cours est d'étudier les normes de droit international des conflits, y incluant les normes propres à la conduite des hostilités et de l'assistance humanitaire. En plus de maîtriser les normes, l'étudiant(e) sera en mesure de qualifier une situation, de déterminer les restrictions aux droits des combattants ainsi que la protection des droits des non-combattants(civils). Il ou elle sera également capable de prendre la mesure de l'effectivité du droit des conflits armés.

Ce cours mobilisera des connaissances acquises en matière de droit international public général. L'étudiant(e) développera tout au long de la session, sa capacité d'analyse, de critique, et de rédaction juridique.

DRT3150 – Droit et gouvernance

Étude du droit international, de ses institutions et des grands acteurs internationaux (États, organisations internationales et intergouvernementales, ONG, institutions financières, etc.). L'objectif général de ce cours est de veiller à ce que l'étudiant acquière des connaissances sur la dynamique entourant la formation des traités ainsi que des autres normes juridiques internationales, sur l'adaptation du droit aux nouvelles réalités internationales, sur les enjeux politiques et économiques de la mondialisation, sur l'approche régionale de certains enjeux économiques et sur les théories et les pratiques en politique étrangère ainsi que dans les organisations administratives. Les champs disciplinaires et de recherche dont relève cette orientation sont principalement le droit, l'économie, la science politique et l'histoire contemporaine. L'étudiant doit aussi

acquérir des habiletés personnelles pour le questionnement, la synthèse, les relations interpersonnelles dans l'objectif d'interagir en forum ainsi que pour fournir un produit intellectuel.

DRT3201 – Assurances

L'objectif général du cours est de présenter les grandes lignes du droit de l'assurance terrestre ainsi que de développer une technique de solution de problèmes. Nous allons voir la formation du contrat, le risque, la déclaration de risque, l'intérêt d'assurance et les principes indemnitaires et compensatoires.

Au terme du cours, vous maîtriserez l'analyse d'un contrat d'assurance ainsi que la législation et la jurisprudence applicable au droit des assurances. De plus, vous développerez vos aptitudes à la résolution de problème ainsi qu'à votre capacité d'analyse et de réflexion critique en droit des assurances.

DRT3202 – Vente, louage et mandat

Le cours abordera l'étude des trois contrats nommés : la vente (mobilière et immobilière), le contrat de louage et le contrat de mandat selon les règles du Code civil du Québec et la législation dérogatoire. Ce cours présente une analyse détaillée de ces contrats dans le Code civil du Québec.

Le cours vise à amener les étudiant(e)s : à acquérir la connaissance des règles régissant la vente, le louage et le mandat dans le Code civil du Québec et les lois particulières; à comprendre les concepts afférents aux trois contrats; à appliquer règles et concepts à des cas simples, hypothétiques ou tirés de la jurisprudence; à analyser des cas complexes pour déterminer les problèmes juridiques qu'ils soulèvent et les solutions qu'il convient de leur donner.

DRT3203 – Régimes matrimoniaux

L'objectif général du cours est de permettre à l'étudiant(e) d'acquérir des connaissances d'ordre général sur les rapports pécuniaires entre conjoints au Québec.

Plus spécifiquement, l'étudiant(e) devra, à la fin de ce cours :

Connaître et comprendre les règles de droit et les principes juridiques qui régissent le patrimoine familial, la société d'acquêts, la séparation de biens, les conventions matrimoniales et l'union de fait;

Être en mesure d'analyser et d'appliquer ces règles et principes à des situations factuelles;

Le cours vise également à stimuler la réflexion critique des étudiant(e)s face à la pertinence juridique et sociale de ces règles et principes.

DRT3204 – Successions

L'objectif général du cours est de permettre à l'étudiant(e) d'acquérir des connaissances d'ordre général en droit des successions.

Plus spécifiquement, l'étudiant(e) devra, à la fin de ce cours : connaître et comprendre les règles de droit et

les principes juridiques qui régissent les libéralités et les successions au Québec; être en mesure d'analyser des situations factuelles à la lumière de ces règles de droit et principes juridiques.

DRT3205 – Sûretés

Le cours est consacré à l'étude des mécanismes permettant à un créancier de bénéficier d'une diminution des risques pouvant lui résulter d'un défaut de paiement de la part du débiteur. Le cours porte plus précisément sur les diverses sûretés régies par le Code civil du Québec (notamment le cautionnement, la priorité et l'hypothèque).

DRT3206 – Modes alternatifs de règlement des conflits

Ce cours se veut une introduction au droit de la justice privée par le prisme d'une étude portant sur les mécanismes et les modes alternatifs de règlement des conflits. Afin de mieux comprendre ce domaine du droit, les notions de conflit, de différend et de litige seront expliquées, ainsi que les causes structurelles, économiques, sociales et juridiques à l'origine du développement des modes privés de prévention et de résolution des différends. Le cours permettra à l'étudiant(e) de comprendre les différents modes de règlement des conflits, de saisir le cadre juridique qui entoure ces modes privés et d'apprendre les modalités de son fonctionnement. Plusieurs questions touchant aux rôles des différent(e)s acteur(-trice)s de cette justice privée (avocat(e), médiateur(-trice), arbitre, juge) seront aussi abordées, entre autres, sur les plans de l'éthique et de la déontologie.

Le cours permettra à l'étudiant(e) de comprendre les différents modes que sont la négociation, la médiation, la conciliation judiciaire et l'arbitrage. Il permettra à l'étudiant(e) non seulement de bien saisir le cadre juridique qui entoure ces modes privés, mais aussi d'apprendre les modalités de son fonctionnement. Par exemple, le déroulement et les étapes d'une médiation seront expliqués et mis en application lors de nombreux exercices pratiques. Plusieurs questions touchant aux rôles des différents acteurs de cette justice privée, avocat, médiateur, arbitre, juge seront aussi abordées, entre autres, sur le plan de l'éthique et de la déontologie.

DRT3209 – Droit des personnes physiques

Ce cours a pour objet l'étude de la législation québécoise relative aux personnes physiques. Il concerne en première partie, l'étude de la personnalité juridique et des droits et attributs liés à cette personnalité. Nous examinerons quelles sont les conséquences entraînées par la reconnaissance de cette personnalité, notamment quant à la protection de certains droits fondamentaux. À ce titre, les droits à l'intégrité (y compris l'aide médicale à mourir), la liberté, la vie privée, le respect de la dignité, l'honneur, la réputation et l'égalité, dans leur dimension privée, seront particulièrement étudiés.

En deuxième partie, nous étudierons la mise en œuvre des moyens de protection des personnes vulnérables. À la fin de ce cours, vous devriez être en mesure d'identifier, d'expliquer et d'appliquer à des situations factuelles les principes régissant la personnalité juridique, ses droits, ses attributs ainsi que la capacité des

personnes physiques. Le cours a aussi pour objectif de vous sensibiliser à la situation des personnes vulnérables. Il a finalement pour objectifs de vous aider à développer certaines aptitudes en situations professionnelles, soit le sens des responsabilités, la capacité de travailler en équipe et l'autonomie en matière de recherches juridiques.

DRT3210– Responsabilité civile des professionnels

Le caractère de la faute médicale

- L'intensité des obligations en général
- Le critère applicable en responsabilité professionnelle : une obligation de moyens analysée "in abstracto"
- Les éléments concrets devant être pris en compte
- Le fardeau de la preuve et le degré de preuve requis
- Le rôle de l'expertise et des us et coutumes
- L'importance des notes inscrites au dossier médical
- L'impact de la faute déontologique sur la responsabilité civile du professionnel
- La preuve directe
- La preuve par présomptions
- Les réactions judiciaires face à une controverse au sein de la profession
- Le diagnostic
- Le devoir de renseignement
- Le traitement
- Le suivi
- Le secret professionnel et l'accès au dossier médical

DRT3401 – Faillite et insolvabilité

Le cours de droit de la faillite et de l'insolvabilité a pour objet l'étude et l'analyse des règles fondamentales régissant la faillite corporative et la réorganisation d'entreprise en droit québécois et canadien. L'objectif principal du cours est de comprendre en quoi les règles régissant la faillite et l'insolvabilité affectent les droits des diverses parties impliquées et les principes légaux applicables dans tous les domaines de pratique du droit. L'on constatera en effet que tant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (« LFI ») que la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (« LACC ») viennent fréquemment modifier, de façon considérable, les règles autrement applicables en vertu du droit provincial, notamment en matière de financement ou d'acquisition d'entreprises, de droit du travail, de droit contractuel, de droit fiscal ou en matière de litige.

DRT3402 – Contrats et usages commerciaux

Ce cours vise à familiariser l'étudiant(e) avec les grands principes de la négociation et de la rédaction. Il vise également à permettre à l'étudiant(e) de maîtriser les concepts juridiques tels qu'élaborés par la loi, les usages, la jurisprudence et la doctrine, nécessaires à la négociation, la planification, la rédaction et l'interprétation des principaux contrats commerciaux. L'étudiant(e) devra comprendre, mettre en relation et analyser ces concepts juridiques et être en mesure de les appliquer à la bonne situation commerciale et juridique. L'étudiant(e) devra concevoir des montages contractuels en utilisant ces concepts juridiques et être en mesure de juger de la pertinence et de la validité des montages contractuels.

DRT3404 – Droit bancaire

- Objet du droit bancaire
- Droit constitutionnel
- Les sources
- Les institutions bancaires ou quasi bancaires
- Les opérations bancaires

DRT3406 – Propriété intellectuelle

Ce cours a pour but de présenter les règles de base du droit d'auteur et du droit des dessins industriels en droit canadien. Après une introduction générale sur la propriété intellectuelle, le cours sera très principalement consacré au droit d'auteur. L'étude de la *Loi sur les dessins industriels* permettra de s'initier aux mécanismes de la propriété industrielle et de faire ressortir certaines caractéristiques du droit d'auteur. La participation des étudiant(e)s pourra être sollicitée par l'utilisation de questions qui nécessitent la possession de télévoteurs.

DRT3407 – Droit des valeurs mobilières

Le cours de droit des valeurs mobilières s'adresse aux étudiant(e)s de troisième année du baccalauréat en droit. Il est présumé que ces étudiant(e)s auront préalablement suivi avec succès les cours de droit des affaires 1 et 2 (DRT2401 et DRT2402). Ce cours a pour but de donner à l'étudiant(e) une vue d'ensemble de ce domaine juridique: aperçu du système financier; le cadre de la réglementation des valeurs mobilières; la réglementation de l'appel public à l'épargne, le prospectus et les régimes de dispense; l'information sur les valeurs en circulation et les transactions d'initiés; la régie d'entreprise au sein d'une société ouverte et l'organisation entourant une assemblée d'actionnaires d'une société ouverte. Tout au long du processus, des références seront faites aux concepts économiques sous-jacents à la réglementation des valeurs mobilières.

À la fin de ce cours, l'étudiant(e) devra faire état :

- De connaissances générales : l'étudiant(e) devra être capable de cerner, exposer et interpréter les notions et règles étudiées ainsi que les opinions exprimées par la doctrine et la jurisprudence;

- D'habiletés concrètes: face à une situation de fait donnée, l'étudiant(e) devra être capable de résoudre des problèmes qui mettent en cause deux ou plusieurs des concepts et règles étudiés.

De plus, l'étudiant(e) devra être en mesure d'analyser les incidences des développements du monde des affaires pour le droit des valeurs mobilières et de rendre compte de ces incidences d'une manière claire, concise et pertinente.

DRT3408 – Droit des brevets et des marques - Propriété intellectuelle : brevets et marques

Ce cours couvre la propriété dite industrielle, c'est-à-dire les brevets, les marques de commerce, ainsi que des droits apparentés tels que les schémas de configuration de circuits intégrés, les indications géographiques, les noms de domaine ainsi que des thèmes voisins comme la protection des secrets d'affaires et la concurrence déloyale.

Ce cours a pour but de :

- Vous donner une connaissance solide du droit canadien des brevets et des marques de commerce;
- Vous éduquer sur les grandes lignes des droits et régimes voisins, tels que la protection des secrets d'affaires, les schémas de configuration de circuits intégrés, la concurrence déloyale, les indications géographiques et les noms de domaine ;
- Pour permettre d'identifier et analyser les sources primaires des droits de propriété intellectuelle étudiés dans ce cours, y incluant les traités, la législation et la jurisprudence.

DRT3501 – Droit municipal

Historique des institutions municipales au Québec.

La compétence législative sur les affaires municipales. Les sources du droit municipal.

- 3.1 Le Code municipal ou la Loi sur les cités et villes.
- 3.2 Les chartes municipales et les lettres patentes.
- 3.3 Les lois d'intérêt public de portée générale.
- 3.4 La jurisprudence.
- 3.5 La doctrine.
- 3.6 Le droit supplétif : le *Code civil du Québec* et le droit public anglais.

Certaines règles d'interprétation en droit municipal.

DRT3502 – Partage des compétences législatives

Ce cours vise à faire connaître aux étudiant(e)s les différentes techniques d'interprétation constitutionnelle utilisées par les tribunaux canadiens dans le cadre du contentieux du partage. Au-delà de cette dimension technique, l'objectif est de permettre aux étudiant(e)s d'entreprendre une réflexion sur les dimensions normatives du fédéralisme, c'est-à-dire sur le type de valeurs dont il peut assurer la promotion (valeurs

culturelles et identitaires), ainsi que sur les problèmes liés à l'institutionnalisation du principe fédéral dans une fédération donnée. Au bout du compte, l'étudiant(e) devrait être en mesure de poser un regard critique sur la production judiciaire en matière fédérale.

DRT3503 – Libertés publiques

Les cours de droit constitutionnel de première année du baccalauréat ont permis l'apprentissage de certaines notions de droits et libertés. Le cours optionnel de Libertés publiques vise à approfondir la compréhension des libertés publiques en les situant dans un contexte plus large, historique et comparatif. Il explore la naissance et la reconnaissance des droits et libertés fondamentaux en Occident. On y voit ainsi l'origine de cette reconnaissance selon diverses doctrines et les différents procédés juridiques de sauvegarde dont les droits et libertés peuvent faire l'objet. Leur constitutionnalisation compte au nombre de ces procédés disponibles. Le cours s'intéresse aussi au système général de protection des droits et libertés au Canada et au Québec, explorant notamment la Déclaration canadienne des droits, la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Charte des droits et libertés de la personne, et, bien évidemment, la Charte canadienne des droits et libertés. On y analyse leurs domaines d'application, leurs modes de mise en œuvre et les divers recours qu'elles autorisent. Le cours permet enfin un approfondissement de certaines libertés fondamentales, dont la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de religion, ou encore les questions d'égalité, de vie, de liberté et de sécurité de la personne.

DRT3505 – Preuve et procédure pénales

Ce cours a pour objectif de parfaire les connaissances acquises lors du cours *Droit pénal II*. Il aborde un certain nombre de thèmes touchant le droit de la preuve et de la procédure pénales qui me semblent particulièrement importants pour tout(e) étudiant(e) qui aspire à pratiquer dans le domaine du droit criminel ou à acquérir une connaissance approfondie du fonctionnement du système de justice criminelle. Il table sur une bonne connaissance des règles de droit étudiées dans le cadre des deux cours obligatoires de droit pénal et tout particulièrement du *Droit pénal II*. À l'occasion, un rappel sera fait de la matière qui y a été vue. Il incombera néanmoins aux étudiant(e)s de faire leur révision personnelle, si besoin est.

DRT3506 – Pénologie

Le droit pénal relatif aux sentences. Principes généraux de détermination et d'imposition des sanctions pénales. Problèmes juridiques relatifs à l'exécution et aux répercussions des diverses peines en droit canadien.

DRT3509 – Droit des victimes d'actes criminels

Depuis que le droit pénal est devenu un domaine où l'État joue un rôle prépondérant, les victimes ont perdu leur place dans le système de *common law*. Pourtant, en tant que membres de la communauté, les victimes ont besoin d'une prise en charge soutenue afin de se relever de l'impact du crime. Une société inclusive a

donc intérêt à ce que les victimes retrouvent leur autonomisation et leur pouvoir d’agir en fonction de leurs besoins, forces et aspirations. C’est dans ce sens que depuis trois décennies, on a assisté au développement progressif des droits des victimes que ce soit en termes de protection relative à leur sécurité ou à leur vie privée ou en ce qui concerne l’information sur les droits et services disponibles, la participation aux procédures ou la réparation des préjudices subis à la suite de la commission du crime. L’une des périodes marquantes de l’évolution des droits des victimes est l’adoption, en 2015, de la *Charte canadienne des droits des victimes*.

Le cours de droits des victimes d’actes criminels porte sur les droits, la place et la prise en compte des attentes des personnes victimes devant les organismes de justice pénale, administrative, et réparatrice. Plus spécifiquement, le cours aborde les droits des victimes avant, pendant et après le procès criminel. Ainsi, après l’historique sur l’évolution du droit des victimes au Canada et la définition de la notion de « victime », seront abordées les droits des victimes lors du processus criminel que ce soit en matière de plainte, d’enquête, de témoignage, de déclaration, d’accompagnement, d’indemnisation, de réparation, etc. ou en cas de processus alternatif à la justice pénale.

Dans ce sens, il sera question d’analyser le contenu de la *Charte canadienne des droits des victimes* ainsi que certaines dispositions du *Code criminel* ou d’autres lois fédérales et provinciales. En outre, la discussion de la jurisprudence sera abordée afin de comprendre le sens donné par les tribunaux à certaines notions visant la protection des droits des victimes. Une incursion en droit comparé sera faite de temps en temps afin de prendre connaissance des solutions adoptées dans d’autres pays pour faire face aux enjeux similaires.

DRT3600 – Introduction au droit du travail

Ce cours a pour objet l’étude des fondements, des fonctions et des sources du droit relatif au travail subordonné. Il aborde les éléments fondamentaux de l’encadrement juridique de la relation de travail, dont le partage constitutionnel des compétences en matière de législation du travail; l’incidence des chartes des droits et libertés dans le domaine de l’emploi; la nature, la formation, les caractéristiques et la terminaison du contrat individuel de travail; les normes minimales du travail; l’étude des éléments principaux du régime général de rapports collectifs de travail (liberté syndicale; accréditation; négociation; application et interprétation de la convention collective); et certains éléments de santé et sécurité au travail. Le cours donne une vue d’ensemble de l’agencement des sources juridiques applicables en droit du travail et des recours possibles en cas de violation des normes.

DRT3603 – Rapports collectifs de travail

Ce cours a pour objet l’étude du système juridique général des rapports collectifs de travail comme établi par le Code du travail du Québec. Sont successivement abordés le champ d’application du Code du travail et la définition des acteurs participant aux rapports collectifs de travail, la reconnaissance et la protection de la liberté d’association, l’accréditation syndicale, la négociation collective, la grève et le lock-out, l’arbitrage de différend, la convention collective et l’arbitrage des griefs.

DRT3606 – Droit fondamentaux et protection des travailleurs

Fondements et encadrement législatif de la protection des travailleurs au Québec. Droits fondamentaux au travail, régimes de protection des salariés (santé et sécurité, normes minimales du travail, indemnisation, protection sociale, etc.), travail atypique et accès à la justice pour les travailleurs. Compétences des tribunaux et mise en œuvre des protections en matière de travail.

DRT3701 – Fondements du régime fiscal

Le cours Fondements du régime fiscal introduit, tout d'abord, les principes fondamentaux du régime fiscal canadien afin de permettre à l'étudiant(e) d'identifier les principes de politiques fiscales. Ce cours vise également à initier l'étudiant(e) aux règles relatives au calcul de l'impôt des particuliers et donc d'être en mesure de quantifier les incidences fiscales d'une opération et de reconnaître les opérations susceptibles d'entraîner des conséquences fiscales. Enfin, le cours cherche à développer un esprit critique en matière de fiscalité afin d'être capable d'apprécier les enjeux économiques et politiques des différentes lois fiscales.

Sujets couverts :

- Présentation du système fiscal canadien et répartition du pouvoir de taxation.
- Analyse des régimes fiscaux
- L'unité d'imposition et l'assujettissement à l'impôt sur le revenu.
- Le revenu : définition, identification des sources et calcul.
- Calcul du revenu imposable et de l'impôt du particulier
- Administration de la Loi

Ce cours est un préalable aux cours DRT3702 Régime fiscal de l'entreprise et DRT3703 Planification fiscale. Il est généralement offert à la session d'automne.

DRT3702 – Régime fiscal de l'entreprise

Le cours Régime fiscal des entreprises cherche tout d'abord à introduire les principes fondamentaux du régime fiscal canadien d'imposition des sociétés par actions et de permettre à l'étudiant(e) d'identifier les principes de politiques fiscales sous-jacents. Il vise également à initier l'étudiant(e) aux règles relatives au calcul de l'impôt des sociétés et donc d'être en mesure de quantifier les incidences fiscales d'une opération et de reconnaître les opérations susceptibles d'entraîner des conséquences fiscales. Enfin, le cours cherche à développer un esprit critique en matière de fiscalité afin d'être capable d'apprécier les enjeux économiques et politiques des différentes lois fiscales. Plus spécifiquement, les objectifs du cours sont les suivants :

- Acquérir des connaissances approfondies sur l'imposition des sociétés et les calculs menant à l'impôt à payer ou à recevoir.
- Comprendre le fonctionnement général des principales réorganisations corporatives utilisées en fiscalité.

Ce cours peut être suivi concurremment avec le cours DRT3703 Planification fiscale. Il est généralement offert à la session d'hiver.

DRT3703 – Planification fiscale

Ce cours construit sur les notions de droit fiscal préalablement examinées dans les deux autres cours de droit fiscal pour permettre de minimiser les conséquences fiscales dans des situations particulières telles que la séparation ou le divorce ou la planification successorale. Plus spécifiquement, les objectifs du cours sont les

suivants :

- Acquérir des connaissances approfondies sur l'imposition des sociétés de personnes et des fiducies et les calculs menant à l'impôt à payer ou à recevoir.
- Comprendre l'utilisation optimale des principales réorganisations corporatives utilisées en fiscalité.
- Et enfin, élaborer, en toute éthique, des éléments de planification fiscale concernant les sujets étudiés dans ce cours. Pour ce faire, le respect des règles spécifiques anti-évitement prévues dans la

L.I.R. et étudiées dans ce cours, de même qu'une bonne compréhension de la disposition générale anti-évitement sont essentiels.

DRT3803 – Droit de l'enfant

Sujet de droit bénéficiant d'une protection spéciale en raison de sa vulnérabilité, l'enfant fait l'objet de plusieurs dispositions législatives dans de nombreuses sphères de droit privé. Cherchant à lui assurer un maximum d'autonomie malgré l'incapacité générale qui le prive de l'exercice de ses droits civils, le législateur québécois a élaboré, au cours des dernières décennies, un régime juridique relativement complexe dans lequel l'enfant se voit accorder différentes prérogatives.

Dans le prolongement du cours Droit des personnes physiques et de la famille (DRT 1224), ce cours s'attarde au statut juridique de l'enfant en droit privé québécois. Outre la présentation d'un état de situation des droits de l'enfant sur le plan international, le cours est consacré à la description et l'analyse des concepts fondamentaux à la base du régime juridique québécois applicable à l'enfant, soit l'intérêt de l'enfant, l'autorité parentale, la minorité et la tutelle.

DRT3806 – Droit des professionnels

De façon générale, le cours consiste à préparer l'étudiant(e) à la pratique d'une profession, notamment par l'acquisition des connaissances fondamentales relatives à l'organisation des professions québécoises, à leur gouvernance, aux principes juridiques entourant la pratique professionnelle – de la candidature à l'exercice à la fin d'exercice - et aux principes de responsabilité civile et disciplinaire reliés à l'exercice des professions. Il vise également à débiter le développement du sens éthique et déontologique professionnel des étudiant(e)s.

À la fin du cours, l'étudiant(e) sera initié(e) à l'histoire et à la structure du système professionnel, comprendra les conditions pour la réserve ou l'exclusivité d'actes professionnels, aura examiné et analysé des règles de gouvernance et d'exercice d'une profession, de responsabilité professionnelle ou pénale associées à l'exercice d'une profession, comprendra les différents types de normes professionnels et le processus disciplinaire en cas de contravention et pourra résoudre des problèmes pratiques associés au contenu du cours.

DRT3807 – Droit de la consommation

Dans les sociétés contemporaines, l'importance du phénomène de la consommation est telle qu'il est désormais acquis que le droit doit l'encadrer de manière spécifique. Ces règles forment un droit d'apparition relativement récente : le droit de la consommation. Il s'agit d'une matière transversale et interdisciplinaire dont les enjeux sont variés : santé, sécurité, information, abus et exploitation, qualité des biens, accès à la justice, etc. Son étude par les juristes demande d'abord de jongler avec plusieurs textes législatifs et réglementaires, provinciaux et fédéraux, et de bien connaître la *Loi sur la protection du consommateur*, afin de savoir apporter des solutions à des problèmes concrets. Elle requiert également d'adopter une perspective sociohistorique afin d'en saisir la dynamique et d'envisager son développement. Enfin, elle implique d'analyser la fonction du droit de la consommation de manière critique en tant que réponse possible à un phénomène socioéconomique et culturel.

DRT3808 – Droit du cyberspace

Ce cours est destiné à ceux et celles qui souhaitent découvrir comment sont structurés les droits et obligations des personnes dans les environnements connectés. Il concerne ceux qui ont un intérêt pour décrire les risques générés par les multiples normativités agissantes dans le cyberspace comme les normativités techniques, celles qui découlent des pratiques et les règles de droit au sens strict.

Les principales questions abordées sont : Comment s'appliquent les règles de droit dans le cyberspace ? La neutralité du net, la *lex electronica*; la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information; la notion de « document », le cycle de vie des documents et les règles applicables à chaque étape; la signature et les liens entre personnes et documents; la responsabilité de ceux qui agissent en ligne; la protection de la vie privée dans les activités connectées, les mégadonnées; l'intelligence artificielle; les objets connectés.

DRT3810 – Droit de la santé

Étude des diverses normes gouvernant le financement des services de santé, la gestion des services de santé, les établissements de santé et de services sociaux et la prestation de soins au Québec.

De façon générale, le cours vise à :

- Initier les étudiant(e)s aux diverses normes et règles qui régissent l'organisation et la prestation des services de santé au Québec, tant au niveau étatique qu'au niveau du réseau de la santé et des services sociaux;
- Susciter un regard critique quant à certains enjeux théoriques et pratiques au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

DRT3814 – Propriété et société

Discussion d'enjeux sociaux contemporains liés au droit de propriété (ex : psychologie de l'appropriation, pauvreté, richesse, droit au logement, propriété du territoire, droits du vivant, richesses naturelles,

communs, décroissance, etc.).

DRT3910 – Séminaire de recherche et rédaction

Le cours vise le perfectionnement des habiletés d'analyse, de recherche et de communication juridiques acquises dans le cadre des cours DRT1901 et DRT2902. Pour atteindre ces objectifs, la réalisation d'un travail écrit sous la forme d'une dissertation juridique d'une ampleur de 30 à 35 pages (annexes omises) est exigée. Au terme du cours, vous maîtriserez les principaux aspects de la rédaction d'un travail juridique, soit le développement d'une argumentation ainsi que l'élaboration d'un plan et d'une bibliographie. Le cours vise également à favoriser le développement de votre capacité de réflexion critique sur des questions d'ordre juridique.

Plus spécifiquement, le séminaire vise le développement des habiletés suivantes :

- La maîtrise des différentes techniques de recherche et de rédaction en droit (repérage des sources documentaires, élaboration d'un plan détaillé, rédaction et présentation matérielle d'une dissertation, utilisation des techniques de citation);
- L'application de ces techniques dans le domaine du droit du droit civil;
- Le développement d'une capacité d'argumentation et de réflexion critique.

Il importe de noter qu'il ne s'agit pas d'un cours d'approfondissement des connaissances théoriques sur un sujet de droit substantif. Toutefois, l'acquisition de connaissances générales et spécifiques, ainsi qu'une bonne compréhension du sujet de recherche sont nécessaires aux fins du cours.

DRT3911 – Séminaire gestion de cas pratiques

Ce cours a pour objectif d'amener les étudiant(e)s à se familiariser, de manière plus approfondie que dans le cours de droit des affaires de base, avec les concepts juridiques reliés à la réalisation de certaines opérations commerciales, telles que l'achat, la vente ou le financement d'entreprise. Ainsi, nous aborderons, entre autres, les sujets suivants :

- la vérification diligente;
- l'entente de confidentialité, la lettre d'intention et les différents documents corporatifs, notamment les résolutions, certificats de dirigeants et certificats de conformité et d'attestation;
- la négociation des termes et conditions de contrat;
- le financement d'entreprise et la prise de sûretés;
- l'avis juridique.

Les étudiant(e)s se familiariseront avec ces concepts par le biais de transactions simulées sous la supervision de la responsable de cours. Cette approche vise à permettre aux étudiant(e)s de réviser certains concepts théoriques et de les appliquer dans la réalisation d'une transaction, ainsi qu'à analyser les risques légaux pertinents afin d'aider les étudiant(e)s à reconnaître les problèmes juridiques pouvant émerger, de développer une certaine aisance dans la négociation et l'élaboration de contrats commerciaux.

DRT3912 – Séminaires modes alternatifs de solution des conflits

Cette activité vise à permettre aux étudiants et étudiantes de développer des habiletés à titre de médiateur

transformatif et également des compétences afin d'accompagner les clients lors de médiation. Ces apprentissages se feront à travers divers exercices pratiques et jeux de rôles.

DRT3913 – Tribunal-école

Les étudiant(e)s devront produire un mémoire individuel puis collectif basé sur un exposé des faits. Par la suite, ils devront plaider leurs questions en litige lors du procès simulé. Au terme de l'activité, l'étudiant(e) aura développé :

- sa capacité d'analyse et de raisonnement logique;
- son aptitude à la recherche juridique et à la rédaction;
- sa maîtrise de la langue parlée et écrite;
- son aptitude au respect des contraintes et des échéances.

Plus spécifiquement, l'étudiant(e) aura démontré sa capacité à :

- qualifier juridiquement une situation de faits;
- analyser méthodiquement un problème juridique;
- formuler des hypothèses pour orienter sa recherche;
- effectuer une recherche rigoureuse et complète des sources de droit applicables;
- développer une argumentation cohérente et conforme à l'état du droit;
- utiliser efficacement le produit de sa recherche pour étayer son argumentation;
- communiquer clairement et concisément ses positions dans la langue juridique, tant par écrit qu'oralement être autonome dans l'accomplissement de sa démarche.

DRT3914 – Clinique juridique

Entrevues avec des clients de la Clinique de la Faculté. Identification des éléments juridiques pertinents. Recherche. Rédaction d'avis juridiques.

DRT3915 – Plaidoirie : concours interne

Recherche. Rédaction d'un mémoire d'appel et plaidoirie verbale.

DRT3916 – Stage de recherche 1

Assistanat dans un centre de recherche, aux Affaires juridiques de l'UdeM, auprès d'un juge, auprès d'un ministère d'un gouvernement ou auprès d'un autre corps public. Recherche. Rédaction d'avis juridiques.

DRT3918 – Techniques de procès en droit civil

Le cours DRT3918 est une activité pratique qui vise à offrir aux étudiant(e)s les habiletés requises pour mener à bien un procès civil. Les séances sont généralement partagées en deux. En effet, après une présentation sommaire des enjeux théoriques sur la question, des exercices pratiques liés aux différentes étapes du procès (interrogatoire en chef, interrogatoire au préalable, contre-interrogatoire, interrogatoire d'expert, plaidoirie) sont organisés. Le cours se termine avec un procès simulé devant des juges de la Cour supérieure. Eu égard à la portée pratique de la matière, le cours, sous la responsabilité de Vincent Gautrais, bénéficie de l'apport

d'avocats de haut calibre du bureau d'avocats Woods (M^{es} Catanu, Delisle, Ste-Marie). 2 bourses « Woods / Videotron » seront attribuées aux étudiant(e)s ayant réalisé les meilleures prestations.

DRT3940 – Concours interne techniques de plaidoirie

Ouvert aux étudiant(e)s de troisième année du baccalauréat en droit, ce cours a pour objectif général l'apprentissage des techniques de plaidoirie de base. Dans ce cadre, de la théorie et des exercices pratiques seront dispensés lors des cours. Une visite au Palais de justice de Montréal est également prévue en fonction de la disponibilité des étudiant(e)s. Au terme de la session, des procès simulés intrafacultaires dans lesquels les étudiant(e)s seront appelé(e)s à jouer les rôles de procureurs des parties auront lieu et serviront d'évaluation.

Le dossier sur la base duquel ce procès simulé se tiendra sera soumis en cours de session par le Comité du concours national de plaidoirie Sopinka.

Les objectifs spécifiques de ce cours sont les suivants :

- Développer les aptitudes à la recherche factuelle et en droit sur un cas pratique;
- Élaborer une théorie de cause;
- Connaître et comprendre les différentes phases de déroulement d'un procès;
- Maîtriser les techniques de plaidoirie de base (exposés de cause, interrogatoire, contre-interrogatoire, réinterrogatoire, plaidoirie, production de pièces, objections).

La participation des étudiant(e)s est essentielle aussi bien à la réussite qu'au bon fonctionnement du cours. Les deux étudiant(e)s ayant le mieux performé lors du procès simulé intrafacultaire seront automatiquement inscrits au cours DRT3990 (concours externe de plaidoirie) qui est un prolongement du cours DRT3940. Ces deux étudiant(e)s seront appelé(e)s à représenter la Faculté lors du concours régional Guy Guérin. Parmi toutes les équipes participant à ce concours, deux équipes du Québec seront sélectionnées pour participer au concours national de plaidoirie Sopinka qui aura lieu à Ottawa. À travers le pays, huit équipes sont appelées à participer au concours Sopinka.

DRT3941 – Stage 1 : milieu communautaire

Ces stages offrent à une soixantaine d'étudiantes la possibilité de s'investir dans une activité d'apprentissage dans laquelle leurs préoccupations de justice sociale, leur soif d'autonomie et leurs valeurs d'engagement trouvent finalement une voie d'expression reconnue par la Faculté. Elles sont accueillies par des organismes communautaires qui interviennent dans des secteurs aussi variés que l'aide sociale, la location résidentielle ou encore l'aide aux réfugiés ou aux femmes qui sont contraintes à aller dans des refuges. Elles sont en contact privilégié avec des personnes dont l'accès au droit relève de l'action de ces organismes.

Les stagiaires découvrent des réalités sociales difficiles, dans lesquelles les problèmes de droit se déclinent souvent dans un contexte d'injustice et de détresse. Elles cherchent et partagent des informations juridiques et, ce faisant, donnent le meilleur d'elles-mêmes. Elles deviennent de meilleures juristes dans un contexte où

elles sont aussi appelées à développer leurs aptitudes personnelles et sociales. Le stage leur permet de mieux connaître leurs forces et leurs faiblesses, de parfaire leurs compétences. Et, surtout, d'être utiles.

DRT3965 – Concours externe de plaidoiries

Prolongement de l'activité DRT 3915. Participation à un concours de plaidoirie national ou international.

DRT3990 – Concours externe techniques de plaidoirie

Prolongement de l'activité DRT 3940. Participation à un concours de techniques de plaidoiries national ou international.

DRT3991 – Stage 2 en milieu communautaire

Prolongement de l'activité DRT3941.